

Le parc national des Calanques prolonge de trente ans l'autorisation des rejets chimiques en mer

Le Monde.fr avec AFP | 08.09.2014 à 19h16 • Mis à jour le 08.09.2014 à 20h36



Le parc national des Calanques, près de Marseille. | AFP/BORIS HORVAT

Le conseil d'administration du parc national des Calanques a prolongé, lundi 8 septembre, de trente ans la dérogation accordée à l'usine d'alumine Alteo (ex-Péchiney) pour rejeter en mer des résidus liquides issus de la production de bauxite.

« *Le conseil d'administration a décidé d'autoriser ces rejets, mais avec des conditions fermes* », a annoncé à la presse son président Didier Réault, adjoint au maire de Marseille. Concrètement, elle permet à l'usine Alteo d'effectuer des rejets contraires à la Convention de Barcelone de 1976 sur la protection de la Méditerranée. Mais l'élu a promis de « *meilleurs contrôles et un meilleur suivi des eaux rejetées* », dans ce dossier dit des « boues rouges ».

[Lire : Le dossier noir des boues rouges de Gardanne](http://planete/article/2014/08/22/le-dossier-noir-des-boues-rouges-de-gardanne-4475340-3244.html)
[/planete/article/2014/08/22/le-dossier-noir-des-boues-rouges-de-gardanne-4475340-3244.html](http://planete/article/2014/08/22/le-dossier-noir-des-boues-rouges-de-gardanne-4475340-3244.html)

Les rejets solides dus à la production de bauxite, eux, devraient en revanche disparaître d'ici au printemps grâce à un changement de mode de production dans l'usine Alteo de Gardanne. Mais il faudra toujours évacuer l'eau, et c'est précisément sur cette poursuite d'autorisation que la décision devait être prise.

Si le groupe ne respecte pas ses engagements, « *nous avons la possibilité de tout stopper, un arrêté peut être pris en ce sens par le préfet* », a aussi fait valoir M. Réault, assurant que les rejets allaient en outre massivement diminuer – de l'équivalent de « *2 000 camions par an à deux camions par an* », selon lui.

« **CHANTAGE À L'EMPLOI** »

Depuis près de cinquante ans, l'usine de Gardanne, ancien site de production d'alumine de Péchiney et du géant minier anglo-australien Rio Tinto – racheté en 2012 par le fonds d'investissement américain HIG et renommé Alteo – bénéficie d'un droit à expédier ces résidus à 7 km au large de Cassis, dans le canyon sous-marin de la Cassidaigne, par 330 m de fond.

« *C'est dramatique, personnellement ça me choque beaucoup* », a réagi après le vote Yves Lancelot, membre du conseil d'administration du parc, océanographe et ancien directeur de recherche au CNRS. « *Les risques, on ne les connaît pas, c'est bien le problème, pour le moment, il y a des inconnues énormes* », a-t-il poursuivi, regrettant un « *chantage à l'emploi* ».

Au départ de l'usine de Gardanne, qui compte 400 salariés et 300 sous-traitants, les rejets empruntent un émissaire de 47 kilomètres, traversant 14 communes et, pour finir, le tout récent parc national des Calanques créé en 2012. Les rejets résultent du traitement de la bauxite, ce minerai de couleur essentiellement rouge, dont on extrait de l'alumine qui entre notamment dans la composition des écrans LCD ou d'abrasifs. Selon le parc national des Calanques, quelque 20 millions de tonnes de ce mélange d'eau, de soude et de métaux lourds ont ainsi tapissé les fonds marins depuis 1966 et la première autorisation préfectorale.

DISCUSSION

Qu'êtes-vous prêt à faire pour réduire de façon durable la pollution de l'air ?